BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION
AU SEJOUR DE PÂQUES DU 11 AU 15 AVRIL 2022.

1.Attention, ce bulletin de préinscription est à remettre :

Impérativement pour le **20 MARS 2022 au plus tard** au S.I.V.S, Place de la Mairie 59230 Sars et Rosières - 03.27.51.53.02 ou par mail : direction@sivs.fr
Attention le nombre de places est limité

Nom : **Prénom :**

Date de Naissance :

Adresse :
Enfant n'habitant pas le S.I.V.S. mais scolarisé dans une Ecole du S.I.V.S. *** sous réserve de places disponibles**
☐ Préciser le nom de l'école : .....

Parent 1: nom/prénom
Adresse :
Tél. :
Mail :
Parent 2 : nom/prénom
Adresse :
Tél. :
Mail :

Adresse et nom de facturation :

Montant à règler : .....Euros

J'autorise / n'autorise pas (rayer la mention inutile) le Syndicat Intercommunal de la Vallée de la Scarpe à utiliser les photos où figure mon enfant.

Désirez-vous une attestation de séjour ? **☐ oui** **☐non**

Date et signature des parents

Tarifs pour la semaine tout compris
(repas,transport,activités,hébergement)
L'inscription vaut pour la semaine et ne peut être proratisée.

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DU SEJOUR PÂQUES
QF < = 700	85 €
701 < QF < = 1000	135 €
QF > 1000	185 €

2.INSCRIPTION

Cette préinscription ne vaut pas inscription.

L'inscription nécessite l'envoi des documents listés ci-dessous pour le 1er avril 2022 dernier délai.

L'inscription, sous réserve de places disponibles, vous sera confirmée par mail la semaine 14.

Liste des documents à fournir (à demander auprès du SIVS) au plus tard le 1er avril 2022:

- **Fiche de renseignements**
- **Fiche sanitaire de liaison-copie du carnet de vaccination**
- **Certificat médical d'aptitude à la pratique du char à voile**
- **Justificatif de domicile**
- **Photocopie de la Carte d'identité de l'enfant**
- **Attestation de la CAF (quotient familial)**

Le paiement du séjour se fera dès réception d'un titre de recette émis par le trésor public.